

Les Grésillons : Halte au travail isolé !

Triel sur Seine, le 11 juin 2021

Mardi 15 juin, le SIAAP présentera « pour information » aux représentants du personnel qui siègent au CHS du site des Grésillons un point intitulé « Présentation du projet TETRA : déploiement, fonctionnement et volet santé ». Or, la réglementation impose que le CHS soit consulté « sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents ». L'introduction aux Grésillons de la technologie TETRA, la question de la qualité de sa couverture réseau et les conséquences sur l'organisation de travail justifient largement que le CHS des Grésillons exprime son « avis », par conséquent par un vote. De plus, les dysfonctionnements qu'a connus le système TETRA à SAV, où notamment un agent n'a pas pu être localisé, doivent nous inciter à la plus grande prudence.

Car le risque qui pointe son nez avec l'introduction du système TETRA, c'est l'instauration du travail isolé. Les agents rejettent massivement le travail isolé, tant nos installations peuvent réserver des mauvaises surprises. Pour rappel, lors de la grève du 3x8 à SAV en 2019, 130 agents réunis en Assemblée générale ont voté à l'unanimité l'interdiction du travail isolé. Notez aussi que FO est la seule organisation syndicale qui s'est positionnée contre le travail isolé dans l'ensemble des installations du SIAAP. Nos installations sont dangereuses, et ce indépendamment des prescriptions réglementaires. Il y a eu au SIAAP à plusieurs reprises des intoxications au gaz, y compris là où « il ne devait pas y avoir de gaz », heureusement sans conséquences graves. Mais il suffit d'une fois. Personne n'a oublié notre collègue décédé dans l'accomplissement de son devoir à SAV en 2009.

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) écrit : « Le travail isolé n'est pas un risque en soi. Mais il peut augmenter la prise de risque et être un facteur aggravant en cas d'accident. Pour satisfaire à ses obligations, **l'employeur doit donc éviter cette situation de travail** [surligné par nous]. Si cela n'est pas possible, il doit la prendre en compte dans la prévention des risques professionnels et organiser l'alerte et les secours en cas d'accident. Des mesures à adapter à chaque métier et situation de travail. » Pourtant, lors du séminaire des cadres du vendredi 21 mai, le SIAAP n'a pas hésité à laisser seul dans un bâtiment un agent administratif récemment recruté et déjà surmené par sa charge de travail.

Tous les professionnels concernés savent qu'aucune situation de travail dans les installations du SIAAP n'est incompatible avec le travail en binôme. C'est pourquoi, le SIAAP doit veiller à mettre en place des organisations avec des effectifs et des réserves qui assurent le travail en sécurité et qui intègrent par conséquent le travail en binôme dans les installations. C'est d'autant plus urgent, qu'aujourd'hui aux Grésillons, alors que le système DATI existant a une couverture inefficace, les agents de maintenance et d'exploitation, censés travailler en binôme, sont forcés d'intervenir en situation de travail isolé. La direction, interrogée par FO il y a quelques semaines, a nié avoir eu connaissance de tels agissements : « Ça n'a pas été remonté en CHS de SEG ». *Délégation de responsabilité* quand tu nous tiens ! FO a demandé une audience au Directeur de SEG sur cette question et bien d'autres. Nous attendons une date d'entrevue.